

JOURNEE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

R.V. devant l'entrée 2, place Jean Jaurès à Tours

Jeudi 15 Juin 2023 à 9 heures 50 précises

Déjeuner inclus dans la visite



Quel est le rôle d'un tribunal judiciaire ?
Il est compétent pour tous les litiges qui ne sont pas confiés à un autre tribunal (tribunal de commerce ou conseil de prud'hommes...) quelle que soit la valeur du litige. Dans ce tribunal, certains litiges sont confiés à des juges spécialisés.

Après la visite du tribunal d'une heure environ, nous pourrons échanger avec un greffier et un directeur de services de greffe judiciaire

Déjeuner rapide au Restaurant « Le Bon Temps », 5 av. de Grammont pour revenir à 13 h 15 afin d'assister à une audience correctionnelle à juge unique. Compter environ 20 euros pour le repas.

Fin de la visite : en milieu d'après-midi en fonction de la durée des audiences

Conditions d'entrée au tribunal : Venir avec une pièce d'identité. Aucun matériel contenant ni ciseaux, ni couteaux. Silence pendant l'audience, téléphone portable éteint. Contrôle à l'entrée.

Infos pratiques et importantes !

Organisatrices : Marion et Marie-Claude

Nombre total de participants : 15 (y compris les organisatrices)

Participation (cadeau fait aux intervenants) : 4 euros par personne (merci de préparer l'appoint) à remettre lors de la visite aux organisatrices.

En accord avec notre Présidente et notre Responsable des sorties, le solde qui pourrait résulter des versements des participants, après avoir acheté le cadeau, sera remis à l'AVF.

Inscription jusqu'au mercredi 7 juin 2023 inclus : uniquement à l'accueil de l'AVF les mardis et vendredis de 15 à 17 heures et le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30. En cas de désistement après le 9 novembre, prévenir Marion Péneau par téléphone